



Commission permanente

du Conseil Régional Poitou-Charentes

▪ Lundi 9 juillet 2007 ▪

Contact presse :
Anne-Cécile Auguin
05 49 55 77 68
ac.auguin@cr-poitou-charentes.fr

DOSSIER DE PRESSE

Quatre grands thèmes seront abordés lors de cette Commission permanente :

- **La Région prépare la rentrée 2007 pour une meilleure égalité des chances :**
 - ▶ Equipement professionnel de rentrée pour 7 335 nouveaux lycéens de l'enseignement professionnel.
 - ▶ Revalorisation des bourses pour les étudiants des métiers sanitaires et sociaux
 - ▶ Lutte contre le décrochage scolaire pour 2 642 jeunes issus de 30 établissements de la région
 - ▶ Une bourse régionale de 1000 € et un ordinateur portable pour 208 nouveaux étudiants en science

- **La Région renforce son engagement en faveur de l'agriculture durable et de l'excellence environnementale :**
 - ▶ Programme de recherche interrégional : « Pour et Sur le développement Régional dans le Grand Ouest » - PSDR GO
 - ▶ Lancement d'un appel à projets de reconquête de la qualité écologique des rivières de la région.

- **TER - La Région lance la nouvelle desserte La Rochelle – Rochefort.**

- **TIC - La Région s'engage avec les départements pour une amélioration de la couverture Haut-Débit sur l'ensemble du territoire régional.**

La Région prépare la rentrée 2007 pour une meilleure égalité des chances

*« Alors que les vacances commencent à peine, la Région est déjà prête pour la rentrée. Gratuité des manuels scolaires pour tous les lycéens et de nombreux apprentis, équipements de travail pris en charge totalement ou en partie pour **7 335 lycéens de l'enseignement professionnel**, bourses régionales pour les étudiants des métiers sanitaires et sociaux, bourse de rentrée et ordinateur portable pour **208 futurs étudiants en science**, un animateur culturel et un animateur « nouvelles technologies » dans chaque lycée... Nous faisons le nécessaire pour que la rentrée se passe au mieux. »*

Ségolène Royal
Présidente de la Région Poitou-Charentes

Afin de préparer dans les meilleures conditions possibles la rentrée 2007, le Conseil régional propose de reconduire quatre actions phare, afin d'optimiser les chances de réussite de l'ensemble des élèves des établissements de la région pour l'année scolaire à venir..

► **Equipe ment professionnel de rentrée pour 7 335 nouveaux lycéens de l'enseignement professionnel**

Outre la gratuité des manuels scolaires pour tous les lycéens et tous les apprentis hors enseignement supérieur, la Région financera de nouveau en 2007-2008 le premier équipement de travail aux nouveaux lycéens de l'enseignement professionnel.

Cette mesure régionale permettra concrètement à **7 335 jeunes et à leurs familles** de ne pas être pénalisés par des dépenses qui pourraient être un frein à la scolarité. Plus précisément, elle concernera les élèves entrant en seconde technologique section hôtellerie, en CAP et BEP des lycées professionnels publics et privés sous contrat, Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté, Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation de la Région Poitou-Charentes, les troisièmes des lycées, ainsi que les élèves des Classes Préparatoires à l'Apprentissage effectuant des travaux manuels ou pratiques en atelier ou laboratoire.

la Région propose d'accorder, à cette fin, une dotation de 1 079 335,30 €.

► Revalorisation des bourses pour les étudiants des métiers sanitaires et sociaux

Le Conseil régional propose de revaloriser en moyenne de 5% les bourses attribuées aux étudiants des formations paramédicales, sociales et de santé pour l'année 2007 / 2008, pour que chaque étudiant de Poitou-Charentes puisse être traité à titre égal, en adoptant des montants similaires aux bourses de l'enseignement supérieur universitaire.

Par ailleurs, la Région a souhaité, dès 2005, que ces bourses offrent un « bonus Poitou-Charentes : l'échelon 0 », qui permet ainsi aux élèves dépassant de peu les plafonds de ressources d'obtenir **une exonération de droits d'inscriptions (environ 150 €)**.

Innovation pour 2007 : les dossiers de demande seront à déposer en ligne dès début septembre, ce qui permettra un traitement plus rapide.

Le Conseil régional propose, en conséquence, d'affecter les crédits nécessaires au paiement de ces bourses pour l'année 2007 / 2008, pour un montant total de 2 900 000 €.

► Lutte contre le décrochage scolaire pour 2 642 jeunes issus de 30 établissements de la région

« Prévention du décrochage, accompagnement scolaire : un jeune, un droit gratuit » : tel est l'objet de l'appel à projets lancé par la Région auprès des lycées pour l'année 2007-2008, en liaison avec les autorités académiques.

Cette décision répond à un besoin fort en la matière. Par cette décision, la Région entend donner aux équipes éducatives les moyens de renforcer l'aide apportée aux jeunes lycéens en difficulté, que ce soit par l'aide aux devoirs, les soutiens scolaires en ligne, la mise en place de lieux d'écoute, le soutien psychologique, ou encore la préparation aux examens...

Dès la rentrée prochaine, **30 établissements concrétiseront leur projet avec l'appui de la Région et 2 642 élèves seront ainsi individuellement accompagnés.**

La Région conduira de plus une évaluation des actions menées, dans un objectif d'efficacité et de pérennité.

A noter que la Région a mis en place pour les jeunes une plate-forme régionale « un jeune, une place en formation » grâce à laquelle un numéro gratuit sera opérationnel dès la rentrée 2007 afin que des conseillers puissent orienter individuellement les jeunes en difficulté et apparemment « sans solution » sur les places disponibles dans les organismes de formation.

► Une bourse régionale de 1000 € et un ordinateur portable pour 208 nouveaux étudiants en science

Dans le cadre de son Plan d'Education Prioritaire, la Région a décidé en 2006 d'attribuer des bourses d'accès à l'enseignement supérieur pour favoriser l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur scientifique des jeunes issus de familles modestes.

Concrètement, cette aide se compose d'une bourse de 1000 € versée à chaque rentrée pendant la durée du premier cycle et d'un prêt d'ordinateur portable. **En 2007, 189 jeunes** en ont bénéficié.

A la rentrée 2007-2008, ils seront 208 de plus à pouvoir en bénéficier. A terme, un millier de jeunes en bénéficiera.

Le Conseil régional propose, en conséquence, d'affecter les crédits nécessaires à ces décisions, soit 624 000 € pour le financement des bourses d'accès à l'enseignement supérieur et 250 000 € pour l'acquisition des ordinateurs portables remis aux étudiants.

La Région s'engage avec les autres régions agricoles du Grand Ouest pour une agriculture maîtrisée et de qualité

► Programme de recherche interrégional : « Pour et Sur le développement Régional dans le Grand Ouest » - PSDR GO

la Région Poitou-Charentes a décidé de s'engager avec d'autres régions dans ce programme de recherche , dont les objectifs sont :

- de mieux comprendre la place et le rôle des activités agricoles et agroalimentaires dans le développement territorial, ce dernier étant appréhendé dans un cadre interrégional et en coopération avec les acteurs régionaux,
- à partir de ces travaux, de fournir à ces acteurs des références, outils, méthodes et démarches d'accompagnement dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs missions.

Durée du Programme de recherche : 4 ans

Contribution financière globale : **800 000 € TTC**, répartie de la façon suivante :

Région Basse-Normandie :	400 000€
Région Bretagne :	800 000€
Région Pays de la Loire :	800 000€
Région Poitou-Charentes :	400 000€

Le Conseil régional propose, en conséquence, de signer une Convention cadre de partenariat pour ce programme de recherche entre, d'une part la Région Poitou-Charentes, la Région Basse-Normandie, la Région Bretagne et la Région Pays de la Loire, et d'autre part, l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et le Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (CEMAGREF).

La Région s'engage pour la qualité écologique de ses rivières

Conformément à la nouvelle politique de gestion des rivières en Poitou-Charentes, adoptée lors de la session du Conseil Régional du 27 mars 2006, le Conseil régional propose de lancer **un appel à projets de reconquête de la qualité écologique des rivières**.

Cet appel à projets répond à la nécessité d'atteindre le bon état des rivières de la région d'ici 2015, conformément à la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 et à ses objectifs de « bon état écologique ».

Il répond plus concrètement à l'état actuel des rivières de la région dont la qualité écologique et chimique est loin d'être optimale.

Rappel de l'état des lieux des masses d'eau et grands cours d'eau de Poitou-Charentes

- **Sur le bassin de la Charente, la qualité écologique est moyenne sur la majorité des cours d'eau.** Elle est liée aux pressions domestiques, agricoles et morphologiques, aggravées par les assecs fréquents de certains cours d'eau en période d'étiage. De plus, **35% des masses d'eau sont de qualité chimique mauvaise** du fait de pollutions agricoles par les nitrates et les pesticides mais également par des pollutions toxiques urbaines et/ou industrielles.
- **Sur le bassin du Thouet, la quasi-totalité des 14 masses d'eau est classée en risque de non atteinte du bon état.** Cette situation est liée principalement à la présence de pesticides. Les polluants organiques sont également responsables de l'altération de la qualité sur l'ouest du bassin versant, au niveau de l'Argenton et du Thouaret.
- **Sur le Marais Poitevin, 21 des 27 masses d'eau sont estimées en risque de non atteinte du bon état et 4 masses d'eau présentent un doute.**
- **Sur le bassin de la Vienne, 47 masses d'eau grands cours d'eau sont classées en non respect des objectifs, soit 51% du total.** La morphologie est le principal facteur de dégradation, avec les concentrations en pesticides et en nitrates.

La Région lance la nouvelle desserte La Rochelle – Rochefort

Mise en service de la 1^{ère} phase : 26 août 2007

La première phase de la nouvelle desserte ferroviaire La Rochelle-Rochefort sera désormais opérationnelle à partir du 26 août 2007.

Elle consiste concrètement en :

- **un renforcement de 3 allers-retours TER La Rochelle – Rochefort** s'ajoutant aux 4 allers-retours TER et aux 4 allers-retours Corail Intercités existants,
- **la desserte de deux nouveaux points d'arrêt à Angoulins-sur-Mer et St-Laurent de la Prée Fouras.**

► **Coût : 851 000 euros, répartis de la façon suivante :**

Partenaires	montant	
Région Poitou-Charentes	596.330 €	70%
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	170.380 €	20%
Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais	85.190 €	10%
TOTAL	851.900 €	

► Tarification

La tarification est une dimension essentielle de l'attractivité du service. C'est pourquoi, il a été décidé de permettre aux usagers **l'accès aux trains et bus urbains avec le même billet**. La tarification zonale a donc été calculée en fonction de celle des Périmètres des Transports Urbains (PTU) des agglomérations.

	<i>interne à 1 zone</i>	<i>Interzone</i>
Titre unité	2,0€	4,0 €
Titre journée	4,0 €	8,0 €
Abonnement hebdo	10,0 €	16,0 €
Abonnement mensuel	36,0 €	62,0 €

La Région poursuit le plan d'accès à Internet pour tous

► La Région s'engage avec les départements pour une amélioration de la couverture Haut-Débit sur l'ensemble du territoire régional

Pour rappel, la licence Wi Max a été obtenue par la Région Poitou-Charentes en juillet 2006, avec le soutien des Départements et des Agglomérations, sur la base des objectifs suivants :

- Assurer une couverture à 2 Mbits/s sur l'ensemble du territoire régional, au 30 juin 2008,
- Développer des offres de services innovants sur les agglomérations.

Le suivi par la Région de l'extension de la Licence Wi Max sur l'ensemble du territoire régional a enclenché une véritable dynamique auprès des opérateurs et des collectivités locales dans l'objectif d'une offre de services à haute valeur ajoutée tant pour les zones blanches, que pour les zones grises du territoire. Cette dynamique se concrétisera par un accès aux services du Web 2,0 supérieur à 512 Kbits/s et par une réelle adéquation entre l'offre d'accès Wi Max et les attentes d'efficacité des entreprises.

Les départements de la région se sont engagés pour un accès au haut-débit de leurs territoires respectifs. Outre le Département de Charente-Maritime qui a engagé une délégation de service public en 2006, la situation est la suivante :

Zones blanches et grises en Poitou-Charentes	Charente	Deux-Sèvres	Vienne	Poitou-Charentes
Population sans service	4% 23 324 ha 13 460 foyers 7 006 lignes	7% 16 514 ha 9 407 foyers 11 518 lignes	4% 16 204 ha 9 115 foyers 8 331 lignes	5% 56 042 ha 23 482 foyers 26 855 lignes
Population ayant un service limité à 512 Kbits/s	8% 28 639 ha 16 611 foyers 13 613 lignes	10% 33 937 ha 19 339 foyers 16 284 lignes	11% 41 936 ha 23 588 foyers 20 175 lignes	10% 104 512 ha 59 538 foyers 50 072 lignes
Population à couvrir à 2 Mbits/s	21% 71 322 ha 41 368 foyers 33 963 lignes	18% 61 511 ha 34 875 foyers 29 573 lignes	17% 67 972 ha 38 197 foyers 32 679 lignes	19% 200 805 ha 114 440 foyers 96 215 lignes